



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné aux contribuables par la soussignée, Mireille Bergeron de la susdite municipalité, que :

Au cours d'une séance ordinaire du conseil municipalité de Bégin qui sera tenue lundi le 2 février 2026, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure déposée en vertu du règlement sur les dérogation mineures numéro 15-292 de la municipalité.

Désignation de l'immeuble affecté :

149, chemin de la Rivière-à-l'Ours
Lot 6 093 361 du cadastre du Québec

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

La demande vise à régulariser la marge latérale du bâtiment principal à 1,03 mètre, au lieu d'un minimum de 6,00 mètres exigé par le règlement de zonage numéro 15 - 288, afin de permettre l'installation d'un agrandissement. Si cette dérogation mineure est accordée, elle aura pour effet de régulariser la marge latérale du bâtiment principal à 1,03 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre à la séance publique du 2 février 2026 prochain OU transmettre ses observations par écrit relativement à cette demande de dérogation mineure à l'attention du conseil municipal. Ces observations peuvent être transmises par courriel au info@begin.ca

Donné à Bégin ce 20^e jour du mois de janvier deux mille vingt-six.



Mireille Bergeron

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 20^e jour du mois de janvier 2026, sur le site internet de la municipalité et à l'entrée de l'édifice municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de janvier deux mille vingt-six.



Mireille Bergeron

Greffière-trésorière